



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 69610

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'impact du changement comportemental dans la baisse de la consommation énergétique des ménages et des collectivités. En effet depuis deux ans le projet AffichEco piloté par le groupe Legrand et le pôle capteurs de l'Université d'Orléans étudie la modification du comportement des ménages suite aux informations et connaissances qu'ils ont quotidiennement de leur consommation électrique. Cette étude universitaire part du postulat que la plupart des ménages n'ont qu'une idée très vague de leurs consommations domestiques. Elles ne prennent connaissance de leur consommation électrique qu'au moment de la consultation de leur facture. Plusieurs études menées à l'étranger ont prouvé que la visualisation fréquente de sa consommation énergétique constitue un potentiel de 5 % à 20 % d'économies d'énergie par ménage. Dévoilés le 13 novembre 2014, les premiers résultats du projet, encore en cours, ont démontré des résultats probants en impliquant une modification comportementale. Cette méthode appliquée à un petit nombre si elle venait à se généraliser et à s'appliquer également aux collectivités publiques permettrait à court terme de réduire notre consommation électrique, de réduire les coûts et de donner plus de pouvoir d'achat à nos concitoyens. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Les comportements peuvent en effet être vecteurs d'économies d'énergie. En témoigne par exemple l'opération « familles à énergie positive » qui, d'après une étude réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), aurait conduit en moyenne à une diminution des consommations d'énergie de 12 %, en agissant simplement sur les comportements. Le compteur Linky pourrait également permettre de progresser en ce sens : l'ADEME estime que combiné à une meilleure information du consommateur, ce compteur pourrait contribuer à une économie d'électricité comprise entre 5 % et 15 %. Le compteur communicant Linky pourra favoriser l'émergence de services de maîtrise des consommations, auxquels il servira de support. Linky permettra par exemple l'émergence de services de diagnostics énergétiques, d'affichage évolué des consommations, ou de pilotage d'équipements. Il favorisera aussi l'apparition d'offres tarifaires qui renforceront l'incitation des consommateurs à consommer en dehors des périodes de pointe. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé aux opérateurs de mettre à disposition des consommateurs des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaisons issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommations locales et nationales. Par ailleurs, chaque fournisseur d'électricité aura l'obligation de mettre à disposition de chaque consommateur, gratuitement et de façon sécurisée, des informations précises sur sa consommation. Il est également prévu dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte que les fournisseurs proposent aux consommateurs bénéficiant de la tarification spéciale « produit de première nécessité » une offre de transmission des données de consommation en euros, au moyen d'un dispositif d'affichage en temps réel. Cette connaissance permettra à chacun de mieux comprendre sa consommation et d'adapter ses comportements. Ce dispositif garantit ainsi que le compteur Linky sera bien un outil de maîtrise de la consommation d'énergie, au service de la transition

énergétique et qui profitera à chaque foyer français.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69610

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9732

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 386